



Place Maréchal Leclerc  
14310 VILLERS-BOCAGE

Tél 02 31 77 02 18 – Fax 02 31 77 34 02  
[mairie@villersbocage14.fr](mailto:mairie@villersbocage14.fr)

## ARRÊTÉ n° 2026-091

réglementant la circulation et le stationnement  
sur la commune de Villers-Bocage

**Le Maire** de la Commune de Villers-Bocage,  
VU, le Code de la Route,  
VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,  
VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,  
VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,  
VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière  
VU la demande de la TEIM, en date du 04 mai 2026,  
**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des agents pour des travaux de fouille et de traversée de route pour un branchement neuf individuel.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 15 juin 2026 au 24 juin 2026 (inclus) : D675 – Rue de Vire à Villers Bocage 14310.

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules (sauf véhicules de secours et de services) au droit du chantier.  
La circulation sera maintenue à tous les véhicules et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise TEIM.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, le Chef du centre de secours, l'entreprise TEIM, Prê Bocage Intercom, le service technique chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 09 juin 2026.

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER